

SYNTHÈSE DES ARRÊTS DE LA COUR D'APPEL DE GRENOBLE

Infos salariées			Condamnation ST				
Statut	Site	Année d'embauche Coefficient / JG avant la procédure	Discrimination	Sommes versées <u>Préjudice éco</u> <u>Préjudice moral</u>	Repositionnement	Sommes versées <u>Rattrapage salaire</u> <u>Rattrapage prime</u>	% d'augmentation de salaire en 2024
ingénieure	Grenoble	2000 125 / JG14	sexuelle	116,506.41 €	135A / JG15 au 1er janvier 2016 démission en mars 2023 requalifiée en licenciement nul en octobre 2023	32,972.79 €	10,7 % (en 2023)
				5,000.00 €		2,909.71 €	
OATAM	Crolles	2005 305	sexuelle	Non applicable	335 au 1er juillet 2018	10,127.66 €	3,1%
				2,500.00€		777.18 €	
ingénieure	Grenoble	2000 130 / JG12	sexuelle	252,608.05 €	135A / JG15 au 1er janvier 2016	63,829.11 €	18,5%
				5,000.00 €		8,790.58 €	
OATAM	Crolles	1993 285	sexuelle	379.78 €	335 au 1er juillet 2020	3,430.65 €	0,03 %
				2,500.00 €		3,531.02 €	
ingénieure	Grenoble	1990 135A / JG15	sexuelle	32,619.60 €	180 / JG17 au 1er janvier 2019	115,587.02 €	25%
				5,000.00 €		7,264.49 €	
ingénieure	Crolles	2010 108 / JG13	sexuelle	51,955.47 €	120 / JG14 au 1er janvier 2017	21,649.94 €	14%
				5,000.00 €		920.43 €	
ingénieure	Crolles	2010 100 / JG12	sexuelle maternité	28,521.97 €	démission en 2015	Non applicable	
				5,000.00 €			
OATAM	Grenoble	1999 255	sexuelle	29,404.08 €	305 au 1er janvier 2015	30,010.40 €	8,3%
				5,000.00 €		2,545.20 €	
ingénieure	Crolles	1999 135 / JG14	sexuelle	93,339.67 €	135A / JG15 au 1er janvier 2016	84,119.02 €	17%
				5,000.00 €		3,684.25 €	
OATAM	Crolles	2005 285	sexuelle maternité	831.48€	305 au 1er janvier 2018 Fin de contrat aux torts de ST en octobre 2024	21,145.14 €	19,7 %
				5,000.00€		4018,86 €	
OATAM	Crolles	1995 240	sexuelle maternité	6,648.17 €	Licenciement pour inaptitude en 2017	Non applicable	
				5,000.00 €			

L'égalité entre les femmes et les hommes est notre combat !

À LA SUITE DU DERNIER ARRÊT DE LA COUR D'APPEL DU 22 JANVIER 2026, RETOUR SUR 11 ANNÉES DE PROCÉDURE

Avant de nous lancer dans une procédure juridique en 2015...

À plusieurs reprises, nous avons sensibilisé et alerté les femmes de l'entreprise sur le sujet de l'égalité professionnelle. Parallèlement, nous avons participé à toutes les négociations de l'accord égalité, mais n'arrivant à rien en termes de mesures significatives, en 2015, pour réduire les inégalités, 11 femmes de la CGT Crolles et Grenoble, de l'ouvrière à l'ingénieure, sont parties en procès pour discrimination contre STMicroelectronics. Ces femmes se sont engagées dans cette lutte juridique pour démontrer aux autres femmes qu'il y avait un risque que toutes les femmes soient discriminées. Avant d'emprunter la voie judiciaire, à partir de 2011, notre syndicat a tenté d'obtenir des informations précises de la direction par le biais des instances représentatives du personnel, afin de prouver qu'une discrimination en raison du sexe au sein de ST existait. Mais la direction a refusé toutes nos demandes..

Cette lutte judiciaire, qui a duré 11 ans, a permis à ces 11 femmes d'être reconnues discriminées en raison du sexe et en raison de la maternité pour certaines.

Cette victoire a été obtenue grâce à leur détermination sans faille, à leur soutien les unes envers les autres, à leur esprit collectif et au soutien de notre syndicat tout au long de la procédure.

Elles sont fières, et notre syndicat également, d'avoir fait condamner l'employeur. **Ce qui prouve que la discrimination des femmes en raison de leur sexe existe bel et bien au sein ST.**

Une victoire collective malgré d'importantes disparités entre les plaignantes.

Comme vous pouvez le constater sur le tableau, il y a une différence de réparation entre les plaignantes.

La première explication est que chaque discrimination est évaluée individuellement.

Mais, cela s'explique surtout par le fait que les juges ont écarté les panels de comparants pour les OATAM de Crolles et une ingénieure de Grenoble.

Les panels jouent un rôle central pour réparer la carrière en raison d'une discrimination.

En effet, pour déterminer la différence de salaire, il faut regarder l'ensemble de la carrière et se comparer avec son panel : des hommes embauchés dans une situation comparable (période d'embauche, diplôme, classification d'embauche).

Or, pour celles dont le panel a été écarté, les juges les ont comparées à un instant t à des hommes dont les conditions d'embauche étaient différentes et avec moins d'ancienneté (données issues du rapport de situation comparée ST).

Celles pour qui le panel a été pris en compte par les juges, la réparation du préjudice de carrière a été plus juste.

☀ Pourquoi l'action collective est indispensable pour gagner l'égalité ? ☀

La procédure a demandé plus de 10 ans, énormément d'énergie et d'investissement aux 11 camarades, et il est à noter que les honoraires d'avocat ont été un coût substantiel pour les requérantes.

Une discrimination systémique a été reconnue par les juges. ST a été condamné pour toutes les femmes engagées dans la procédure. De plus, les juges ont disqualifié l'outil « Profil Référent » de ST, nous confortant dans l'utilisation de la « Méthode Clerc », une méthode CGT basée sur le panel de comparants.

À la suite du jugement rendu, ST a entamé des négociations pour un nouvel outil qui n'ont pas abouti, et donc rien ne change pour les femmes (hormis quelques faibles augmentations à la marge depuis la condamnation de ST)...

La discrimination chez ST ayant été prouvée, nous sommes convaincu-es que la meilleure solution pour obtenir gain de cause, c'est par la lutte collective. Nous vous proposons de vous rapprocher de nous afin de savoir quels genres d'actions vous seriez prêtes à faire afin de rétablir l'égalité entre les femmes et les hommes : pétition, action de groupe, débrayage, grève...

Quoi que vous décidiez, la CGT sera toujours à vos côtés.



**En 2026, toujours pas d'égalité entre les femmes et les hommes !
La CGT appelle à manifester le 8 mars partout en France !**

Grenoble - 15h40 - Hôpital Couple-Enfant

Marseille - 16h - Vieux-Port

Rennes - 15h - Mail François Mitterrand

Tours - 11h - Place de la Liberté

**POUR ADHÉRER OU CONTACTER LA CGT : CGTSTMICROELECTRONICSFRANCE@GMAIL.COM
POUR VOUS INFORMER : [HTTPS://STMICRO.SYNDICATCGT.FR/](https://stmicro.syndicatcgt.fr/)**